

**SOMMAIRE DES PRINCIPALES MODIFICATIONS APPORTÉES À LA
LIGNE DIRECTRICE SUR LES NORMES RELATIVES
À LA SUFFISANCE DU CAPITAL DE BASE
– Décembre 2013 –**

Modifications apportées à la ligne directrice

Chapitre	Modifications apportées
Ensemble de la ligne directrice	Modifications de concordance et corrections à des fins de clarification.
Chapitre 1 / Vue d'ensemble	<p>Retrait des dispositions générales relatives aux exigences de normes minimales de liquidité ainsi que le calcul des ratios et les éléments constituant ces ratios présentés dans les annexes (Annexes 1-IV et 1-V).</p> <p>Ces dispositions seront déplacées dans le chapitre 9 de la ligne directrice.</p>
Chapitres 2 à 8	Corrections à des fins de clarifications du contenu.
Chapitre 9	<p>Ajout des dispositions générales relatives aux exigences minimales de liquidité résultant des publications du Comité de Bâle intitulées :</p> <ul style="list-style-type: none">• Ratio de liquidité à court terme et outils de suivi du risque de liquidité- Janvier 2013• Monitoring Tools for Intraday Liquidity Management- Avril 2013• Dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité- Décembre 2010 <p>Déplacement des Annexes sur la liquidité qui étaient au Chapitre 1</p>